

*Monsieur Éric Lombard*  
*Ministre l'Économie et des Finances*

*Monsieur Jean-Noël Barrot*  
*Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères*

*Monsieur Philippe Tabarot*  
*Ministre chargé des Transports*

Paris, le 12/06/2025

**Objet : Préoccupations relatives à l'augmentation des droits de trafic aérien avec les Émirats arabes unis**

Messieurs les ministres,

En tant que parlementaires engagés pour la défense de la souveraineté économique, de l'emploi sur notre territoire et de la soutenabilité environnementale du transport aérien, nous souhaitons vous alerter sur les lourdes conséquences qu'impliquerait une augmentation des droits de trafic entre la France et les Émirats arabes unis.

Depuis vingt ans, le pavillon aérien français perd 1 à 2 points de parts de marché par an, au profit d'opérateurs fortement subventionnés comme Emirates ou Qatar Airways. Entre 2005 et 2024, la capacité en sièges long-courrier d'Air France-KLM n'a progressé que de +14 %, contre +357 % pour Emirates, +756 % pour Turkish Airlines et +914 % pour Qatar Airways.

Réf. :

RE/SF/12-06

Dossier suivi par :  
**Sacha FONTAINE**  
Collaborateur  
parlementaire  
Tél. : 06-51-37-78-48

Ces déséquilibres ne sont pas conjoncturels : ils relèvent d'une distorsion systémique. Les compagnies du Golfe bénéficient d'un accès illimité aux capitaux publics, de carburants à prix subventionnés et d'une fiscalité environnementale allégée. À l'inverse, Air France-KLM, soumise au système européen ETS, à l'incorporation obligatoire de carburants durables (SAF) et surexposé à la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA), supporte un surcoût estimé à 100 € pour un aller-retour via Paris, contre seulement 15 € via Dubaï.

Ce différentiel favorise une « fuite carbone » en incitant les passagers à transiter par des hubs extra-européens, ce qui va à l'encontre des objectifs climatiques fixés par l'OACI pour 2050. Il aggrave aussi la désindustrialisation du secteur aérien français : un vol opéré par Air France génère en moyenne quatre fois plus d'emplois en France qu'un vol assuré par un transporteur non basé.

L'ouverture de nouvelles fréquences au bénéfice d'Emirates ou Etihad Airways — déjà saturées sur les lignes autorisées — serait dramatique pour notre tissu économique. Cela fragiliserait encore Air France sur des axes stratégiques comme l'Asie ou le Moyen-Orient, provoquerait une contraction de son offre et la destruction directe et indirecte de plusieurs centaines d'emplois.

Nous savons que le Gouvernement Français pourrait réouvrir des négociations, ce qui pourrait aboutir à une augmentation de l'offre des compagnies Emirates depuis et vers la France.

En 2010, la décision du gouvernement français d'accorder des droits supplémentaires aux Émirats a eu des effets délétères : contraction de l'offre d'Air France, pertes d'emplois et affaiblissement de la connectivité de notre pays. Nous appelons à tirer les leçons de cette expérience, d'autant que nous demeurons dans un contexte où d'autres accords sont très problématiques (Accord UE/Qatar).

Dans un esprit constructif et transparent, nous formulons les recommandations suivantes :

- **Maintenir les droits de trafic à leur niveau actuel**, sans extension, tant qu'aucune réciprocité ni équilibre concurrentiel ne sera garanti.
- **Inscription dans les futurs accords bilatéraux** des garanties strictes contre les pratiques déloyales (dumping, subventions cachées), avec des outils de contrôle et de sanction.
- **Conditionner toute ouverture future** à des engagements vérifiables des Émirats sur le soutien public, les standards environnementaux alignés sur ceux de l'UE, et un accès équitable à leur marché pour les compagnies européennes.
- **Mettre en place un mécanisme d'ajustement aux frontières**, inspiré du MACF (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières), pour compenser les distorsions réglementaires et climatiques.
- **Fléchage des recettes fiscales aériennes** (TSBA, ETS) vers la décarbonation du secteur européen, via des incitations ciblées (SAF allowances, suramortissement des flottes nouvelle génération).

La France ne peut se permettre de brader, au nom d'une logique court-termiste, les leviers de sa souveraineté aérienne et de ses flux de personnes et de marchandises. Alors que notre pays cherche à relocaliser ses filières stratégiques, cette bataille est aussi une question de cohérence.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet majeur et vous prions d'agréer, messieurs les ministres, l'expression de notre haute considération.

**Les parlementaires signataires :**

**Romain ESKENAZI** - *Député du Val-d'Oise*